

*Amendement permettant l'application des dispositions  
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 4

N° 12

## ASSEMBLÉE NATIONALE

31 mai 2016

---

RÉNOVATION INSCRIPTION ÉLECTORALE FRANÇAIS HORS DE FRANCE - (N° 3762)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

### AMENDEMENT

N ° 12

présenté par  
le Gouvernement

-----

#### ARTICLE 4

À l'alinéa 1, substituer aux mots :

« et au plus tard »

les mots:

« entre le 1<sup>er</sup> janvier et »

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement visant à encadrer la date d'entrée en vigueur.